



Paris, le 5 juin 2014

## Résolution du Conseil National Fédéral 4 et 5 juin 2014

Le Conseil National Fédéral (CNF) de la FEETS-FO réuni à Paris les 4 et 5 juin 2014 s'inscrit pleinement dans les résolutions du 10ème Congrès de la FEETS-FO d'octobre 2013.

### *Combattre l'austérité, la déréglementation et la libéralisation portées notamment par les institutions européennes*

Le CNF condamne les actes de libéralisation qui touchent de plein fouet les secteurs de la FEETS-FO : transport et infrastructures de transports, secteur public, fonction publique, services..., la déréglementation et le nivellement par le bas des normes sociales (comme dernièrement le temps de travail des personnels navigants dans le transport aérien) favorisant le dumping social pour toujours plus de concurrence.

Le CNF dénonce l'idéologie de la compétitivité des territoires qui conduit à créer une Europe des Régions en concurrence les unes contre les autres et qui se traduit en France par une remise en cause du modèle républicain.

Le CNF réaffirme son opposition au Traité de Stabilité, de Coordination et de Gouvernance (TSCG) qui sert de base aux politiques d'austérité en Europe en constitutionnalisant la « dictature de la dette ».

Le CNF s'oppose au futur traité de libre échange (TIPP) en tractation entre la Commission européenne et l'administration fédérale des Etats-Unis, lequel, s'il aboutit, accroîtra la libéralisation et la déréglementation.

Le CNF rappelle que ces politiques d'austérité sont suicidaires socialement, économiquement et démocratiquement. Elles conduisent à l'enfoncement dans la crise, l'appauvrissement, la montée des inégalités et au final favorisent les idéologies du rejet de l'autre.

Dans ce cadre, le CNF considère que l'action syndicale doit demeurer libre et indépendante en réaffirmant ses objectifs fondamentaux sans aucune compromission et poser par ses revendications les termes d'une alternative économique et sociale.

### *Un pacte de responsabilité irresponsable*

Le CNF condamne la logique même du pacte de responsabilité. Il ne s'agit en réalité que d'un marché de dupes au profit du patronat sans aucune contrepartie. De même le pacte de solidarité présenté de façon illusoire comme une mesure en faveur du pouvoir d'achat sera une régression pour les salariés. « La baisse des cotisations payées par les salariés », la réduction des cotisations patronales et les 50 milliards d'économie remettront en cause la protection sociale et les services publics.

Au prétexte fallacieux de vouloir réduire le « coût du travail », le pacte de responsabilité et le pacte de solidarité constituent en réalité un pacte d'austérité. En ce qui concerne les ministères de l'écologie et de l'égalité des territoires, le CNF considère que l'existence même des services est en danger.

Le CNF, fort de ces constats et garant de l'indépendance de la Fédération, engage ses représentants à refuser toute compromission dans des négociations fantoches de contreparties à ces pactes d'austérité.

### ***Défendre les salaires et les emplois dans le secteur public et le secteur privé***

Le CNF condamne les mesures de flexibilité du marché de l'emploi introduites en 2013 comme le chantage à l'emploi pour baisser les salaires de base, la mobilité géographique imposée par voie d'accord... Ces mesures sont la conséquence de l'accord national interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013 que la cgt Force Ouvrière n'a pas signé.

Le CNF dénonce la baisse de pouvoir d'achat des salariés du public et du privé. Il revendique :

- un SMIC à 1780 euros bruts/mois (80% du salaire médian),
- la généralisation de l'équivalent d'un 13<sup>ème</sup> mois pour tous,
- une revalorisation immédiate de 8% de la valeur du point d'indice de la Fonction publique et l'attribution uniforme de 50 points,
- l'augmentation du pouvoir d'achat par l'augmentation générale des salaires et des allocations, des pensions et retraites ainsi que des minimas sociaux.

Le CNF considère que l'augmentation des salaires est le vecteur incontournable de la relance économique et donc de l'emploi.

### ***Pour la liberté syndicale***

Le CNF condamne les lois sur la représentativité, véritables entraves aux libertés syndicales et en revendique l'abrogation.

Le CNF condamne la loi Diard du 19 mars 2012 et revendique l'abrogation de cette loi liberticide véritable remise en cause du droit de grève. Le CNF s'oppose à la transcription de cette loi dans le champ conventionnel.

Réuni à l'heure du 25<sup>ème</sup> anniversaire des événements de la place Tian'anmen le CNF rappelle son soutien incessant à ceux et celles qui combattent pour les libertés fondamentales notamment le droit à un syndicalisme libre et indépendant en Chine comme ailleurs.

### ***Contre les discriminations, le racisme et la xénophobie***

Le CNF combat toutes les discriminations qu'elles soient basées sur le sexe, le handicap, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique, la nationalité, la croyance, les opinions philosophiques...

**Le CNF se félicite des résultats obtenus par les syndicats de la FEETS-FO lors des dernières élections professionnelles et appelle les militants à se mobiliser en vue des prochaines échéances parmi lesquelles les élections de la Fonction publique le 4 décembre 2014.**

**Le CNF appelle les salariés à rejoindre et à adhérer aux syndicats et aux sections syndicales de la FEETS-FO et à renforcer ainsi l'action syndicale libre et indépendante de la cgt-Force Ouvrière.**

**Le CNF appelle les syndicats de la FEETS-FO à tout mettre en œuvre, y compris par la grève, pour faire aboutir leurs revendications.**

**Adoptée à l'unanimité**